



REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

AM_2016_23

Arrêté d'interdiction de circulation
sur le chemin rural, cadastré ZA 8 « Gros buisson »
et ZB 4 « Au Commonet »

Le Maire de Mignovillard,

- Vu** la loi n°83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
- Vu** le code de la route ;
- Vu** le code de la voirie routière ;
- Vu** la demande présentée par Mme la Présidente de l'association des parents d'élèves, organisatrice d'un concours de pêche le samedi 28 mai 2016 à l'Etang de la Fontaine Carrée,
- Considérant** que pour des raisons de sécurité, il convient d'interdire la circulation sur le chemin d'accès cadastré ZA 8 et ZB 4 appartenant à l'Association Foncière de Mignovillard, le samedi 28 mai 2016 de 8h à 18h.

ARRÊTE

- Article 1er :** La circulation sur le chemin cadastré ZA 8 et ZB 4 sera interdite à tous les véhicules sauf aux organisateurs et aux participants, le samedi 28 mai 2016 de 8h à 18h.
- Article 2 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par les organisateurs.
- Article 3 :** M. le Maire de Mignovillard, M. le commandant de Gendarmerie, les organisateurs, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Mignovillard, le 23 mai 2016

Le Maire,

Florent SERRETTE

